



Association Houdain Environnement

Association membre de la Fédération Environnement Durable et de l'EPAW

Objet: contestation du projet éolien d'Houdain lez Bavay.

Destinataires: Monsieur le Maire et les conseillers municipaux d'Houdain lez Bavay,

Copie : Monsieur le Maire et les conseillers municipaux de Hon-Hergies.

Pièce jointe : Analyse juridique des contrats passés entre le promoteur et les propriétaires fonciers

Le 6 janvier 2015

Monsieur le Maire d'Houdain lez Bavay

Comme prévu par le promoteur KDE Energy France et avec votre aide, un simulacre d'information publique concernant le projet éolien sur notre commune a eu lieu les 14 novembre (14h-17h) et 15 novembre (9h-12h) 2014. Selon la presse, à peine 25 personnes semblent s'être déplacées. Les horaires dissuasifs et le morcellement des séances ont eu l'avantage d'éviter une grande réunion contradictoire.

Vous n'éviterez cependant pas un certain nombre de désagréments en vous réfugiant derrière ce qui ressemble à une fuite en affirmant que dorénavant c'est KDE France Energy qui gère le dossier.

Plusieurs points vont devoir être assumés par la nouvelle équipe municipale qui vous entoure. Nous aimerions donc que vous nous apportiez des réponses précises aux questions qui suivent.

Question n°1.

Avez-vous anticipé les conséquences financières, paysagères et sanitaires pour notre commune de la signature de bail emphytéotique entre le promoteur et les propriétaires terriens français ET belges ?

Si oui, il nous semble que le conseil municipal se serait abstenu lors du vote approuvant la création d'une ZDE sur notre commune. La pièce jointe devrait vous éclairer.

Question n°2.

Quelle sera la réponse apportée par le conseil municipal d'Houdain lez Bavay en cas de faillite volontaire ou non de KDE Energy France ?

Cette interrogation nous semble fort pertinente à la lumière de l'analyse jointe à ce courrier, analyse destinée aux propriétaires terriens qui ont signés un bail avec le promoteur.

Question n°3.

Encore plus gênant, que comptez-vous faire, vis à vis des bailleurs belges en cas de faillite du promoteur, voire si tout se passe bien, en fin de contrat, pour les contraindre à démonter les éoliennes ?

L'ardoise risque fort d'être payée par vos administrés. Vos successeurs auront la tâche assez délicate de faire passer l'addition alors que les propriétaires terriens belges auront profités à fond des avantages conférés par la France, mais pas à ses concitoyens.

Question n° 4.

Quelle sera la réponse apportée par le conseil municipal d'Houdain lez Bavay aux personnes résidant sur la commune de Hon-Hergies qui verront leur bien immobilier déprécié de 20 à 40% selon leur localisation ?

Les résidents sur la commune d'Houdain lez Bavay ne vous intéresse pas depuis le début. Peut-être serez-vous sensible au sort des voisins...

Question n° 5.

Quelle sera la réponse apportée par le conseil municipal d'Houdain lez Bavay aux personnes résidant sur Houdain lez Bavay et Hon-Hergies victimes de l'impact acoustique des éoliennes ?

Ce problème devient une thématique nationale de premier plan. En effet, l'ANSES lance un groupe de travail sur l'impact des infra-sons générés par les parcs éoliens¹. Après discussion avec plusieurs experts de ce groupe, il s'avère que cet aspect risque fort d'être considéré comme une urgence avec les conséquences juridiques qui vont suivre.

(1. <https://www.anses.fr/fr/content/appel-à-candidatures-d'experts-scientifiques-groupe-de-travail-gt-«effets-sanitaires-des»>)

Au total. Conséquences judiciaires à venir.

Pour les propriétaires fonciers.

Le Code Rural – articles L451-1 au L451-13 s'applique au bail emphytéotique. ☒La justice a statué que les bailleurs de terrains destinés à l'implantation de parcs éoliens industriels sont conjointement responsables de l'impact et des préjudices subis par les populations, les paysages et la qualité de vie, et qu'ils doivent subir les conséquences de leurs actions.

Mais pas seulement:

Bien entendu nous estimons avec l'aide de notre avocat, que KDE Energy ET le conseil municipal d'Houdain lez Bavay pourraient s'expliquer, voire indemniser les riverains tant pour l'aspect sanitaire qu'immobilier et paysager.

Comme d'habitude, mais sans grande illusion, nous restons à votre disposition pour toute discussion.

Thierry Levent

Président de l'association Houdain Environnement

thierrylevent@sfr.fr